

## Conférence de Bakou sur les changements climatiques: Lundi 11 novembre 2024

La 29<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Parties (COP 29) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est arrêtée à peine une heure après son lancement, la séance plénière d'ouverture ayant été suspendue pour permettre des consultations supplémentaires sur les ordres du jour de la réunion. La reprise de la plénière a été repoussée à plusieurs reprises, laissant les délégués inactifs pendant la majeure partie de la journée. Finalement, tous les ordres du jour ont été adoptés et les parties ont même adopté une décision sur le mécanisme de l'article 6.4 de l'Accord de Paris.

### Déclarations de bienvenue

Le président de la COP 28, Sultan Al Jaber, a ouvert la réunion en soulignant la nécessité de « s'unir, d'agir et de tenir ses promesses ». Il a appelé toutes les parties qui le peuvent à contribuer à la capitalisation du Fonds pour les pertes et dommages, et a exhorté à la mise en place d'un nouvel objectif quantifié collectif (NOQC) solide sur le financement climatique.

Le président de la COP 29, Mukhtar Babayev, a souligné que la COP 29 était un « moment incontournable » et a appelé à la mise en place d'un NOQC juste et ambitieux, qui envoie un signal fort aux marchés financiers. Il a expliqué comment l'opérationnalisation des marchés du carbone dans le cadre de l'article 6 de l'Accord de Paris peut contribuer à réduire les coûts de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN). Il a en outre souligné que la prochaine série de CDN devrait être éclairée par les résultats du premier Bilan mondial (BM), notamment en ce qui concerne la transition vers l'abandon des combustibles fossiles de manière juste et ordonnée, en tenant compte des circonstances, des voies et des approches nationales.

« La COP 29 ne peut pas et ne doit pas rester silencieuse sur l'atténuation », a fait remarquer Babayev, soulignant les appels du Programme d'action sur les réseaux énergétiques et les émissions de méthane provenant des déchets organiques. Il a également rappelé que les parties doivent soumettre leurs premiers rapports biennaux de transparence (RBT) d'ici fin 2024 et mettre en place des plans nationaux d'adaptation d'ici 2025.

Le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a souligné que « le financement climatique n'est pas de la charité », mais qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties : « Si les deux tiers des nations du monde ne peuvent pas se permettre de réduire leurs émissions, chaque nation en paie le prix. » Reconnaisant qu'une seule COP ne peut pas assurer la transformation complète nécessaire, il a souligné la nécessité d'accélérer la transition vers l'énergie propre et la résilience climatique. Il a souligné l'importance de mesurer les progrès en matière d'adaptation et a souligné que les RBT contribueront à éviter de « prendre des décisions dans le noir ».

### Questions de procédure

**Règles de procédure :** Les parties ont convenu d'appliquer le projet de règlement intérieur (FCCC/CP/1996/2), à l'exception du projet de règle 42 sur le vote. La présidence de la COP 29 tiendra des consultations.

**Adoption des ordres du jour :** Le Président Babayev a présenté un compte-rendu des consultations pré-sessions qui se sont poursuivies jusqu'aux premières heures de la journée d'ouverture et plus de sept heures après la cérémonie d'ouverture de la réunion. Il a proposé d'adopter les ordres du jour provisoires supplémentaires sans les articles suggérés par les parties, étant entendu que la présidence convoquerait des consultations sur :

- les montagnes, avec un événement de haut niveau organisé par la présidence à la COP 29 ;

- les besoins et circonstances particuliers de l'Afrique ;
- le septième examen du mécanisme financier ; et
- les mesures unilatérales restrictives pour le commerce liées au climat, en coordination avec les présidents des organes subsidiaires (SB).

En ce qui concerne l'ordre du jour de la COP 29, le Président Babayev a également indiqué que le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies serait examiné dans le cadre du SBI et que la présidence entreprendrait des consultations sur toute question en suspens au cours de la deuxième semaine. Les propositions d'amendements à la Convention et sur le deuxième examen de l'adéquation de l'article 4.2(a-b) de la Convention seront laissées en suspens.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la sixième COP agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 6), le Président Babayev a proposé de conserver le point sur le dialogue sur la mise en œuvre de la TPS dans le cadre des questions relatives aux finances, tout en ajoutant une note de bas de page indiquant que l'inscription de ce sous-point à l'ordre du jour ne préjuge pas de la portée des consultations sur la question dans le cadre du SBI. L'UE, l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), le GROUPE DE COORDINATION, le GROUPE POUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), les PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) et l'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) ont accepté la proposition, mais ont exprimé leurs réserves quant aux tentatives de limiter l'objectif du dialogue sur la mise en œuvre de la TPS au financement. La plupart des parties ont souligné que tous les mandats de la décision sur le BM doivent être poursuivis et ont réitéré leur compréhension qu'un espace adéquat sera prévu pendant la CMA 6 pour ces discussions. Les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGEANT LES MÊMES POINTS DE VUE (LMDC), le GROUPE AFRICAÏN et le GROUPE ARABE ont souligné que l'objectif du dialogue sur la mise en œuvre de la TPS est le financement et ont déploré les efforts déployés par certaines parties pour renégocier les résultats convenus. Les LMDC ont souligné que le dialogue doit se concentrer sur le soutien financier des pays développés aux pays en développement et sur le suivi de la mise en œuvre du NOQC.

Le BRÉSIL, l'AFRIQUE DU SUD, l'INDE et la CHINE (BASIC) ont exprimé leur volonté de travailler avec la Présidence pour parvenir à un résultat collaboratif et coopératif. Le GROUPE AFRICAÏN a appelé les SB à examiner les travaux

du Conseil consultatif du Réseau de Santiago, en soulignant les préoccupations en matière de gouvernance.

Les Parties ont convenu de supprimer les questions qui seront examinées lors des consultations de la Présidence des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs et de renuméroter les articles restants de l'ordre du jour en conséquence. Elles ont adopté :

- l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la COP (FCCC/CP/2024/1/Add.2) ;
- l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la CMP (FCCC/KP/CMP/2024/1/Add.1), ;
- l'ordre du jour provisoire de la CMA (FCCC/PA/CMA/2024/1/Add.1), y compris la note de bas de page sur le placement du dialogue sur la mise en œuvre de la TPS ;
- l'ordre du jour du SBI (FCCC/SBI/2024/15/Add.1), avec un point supplémentaire sur la fourniture d'un soutien financier et technique lié à l'établissement de rapports et à l'examen au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris ; et
- l'ordre du jour supplémentaire du SBSTA (FCCC/SBSTA/2024/8/Add.1).

**Organisation des travaux dans le cadre de la COP :** Des groupes de contact se réuniront sur :

- le financement à long terme ;
- le Comité permanent des finances (CPF) ;
- le rapport et les directives du Fonds vert pour le climat (FVC) ;
- le rapport et les orientations du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;
- le rapport et les orientations du Fonds pour les pertes et dommages ;
- les arrangements entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds pour les pertes et dommages ; et
- l'examen périodique de l'objectif mondial à long terme au titre de la Convention et des progrès globaux accomplis pour y parvenir.

Les consultations de la présidence se tiendront sur :

- les dates et lieux des futures sessions ;
- l'autorité et les directives de la COP sur le Mécanisme international de Varsovie (MIV) ;
- le septième examen du mécanisme financier ; et
- la prise de décision dans le cadre du processus de la CCNUCC.

**Organisation des travaux de la CMA :** Des groupes de contact se réuniront sur :

- le programme de travail au titre du Cadre pour les approches non fondées sur le marché visé à l'article 6.8 de l'Accord de Paris ;

- le NOQC ;
- les questions relatives au SCF ;
- le rapport et les directives du FVC ;
- le rapport et les orientations du FEM ;
- le rapport et les orientations du Fonds pour les pertes et dommages ;
- les arrangements entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds pour les pertes et dommages ;
- les questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
- le dialogue sur la portée de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 ;
- le rapport sur le doublement de la fourniture collective de financements pour l'adaptation ; et
- le programme de mise en œuvre des technologies.

Des consultations informelles se tiendront sur :

- le rapport sur le dialogue annuel sur le BM ;
- des orientations supplémentaires sur les caractéristiques des CDN ; et
- les questions relatives au comité pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des engagements.

La CMA a transmis les articles restants de l'ordre du jour aux SB. Lors des séances plénières de clôture des SB, le président de la CMA proposera les modalités de travail pour la deuxième semaine de la conférence.

**Organisation des travaux dans le cadre de la CMP :** Des groupes de contact se réuniront sur des questions relatives au Mécanisme de développement propre (MDP) et sur des questions relatives au Fonds d'adaptation. Le président Babayev a indiqué que les points de vue sur le rapport de la table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition accrue des engagements du Protocole de Kyoto restent divergents et que les parties ont convenu de poursuivre les consultations de la présidence.

**Organisation des travaux dans le cadre des SB :** Des consultations informelles conjointes se tiendront sur :

- les éléments procéduraux et logistiques du processus global du BM ;
- les questions relatives à l'Objectif mondial d'adaptation ;
- le rapport du Comité d'adaptation ;
- l'examen des progrès, de l'efficacité et des performances du Comité d'adaptation ;
- l'examen de 2024 du MIV ;
- l'ambition d'atténuation et le programme de travail de mise en œuvre ;
- le travail conjoint sur la mise en œuvre de l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ; et

- le rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie et du Centre et réseau des technologies climatiques.

Des groupes de contact conjoints se réuniront sur : le rapport annuel conjoint du Comité exécutif du MIV (ExCom) et du Réseau de Santiago ; le programme de travail pour une transition juste ; et le forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte.

Le GROUPE AFRICAÏN a demandé des éclaircissements sur le fait que les parties pourront examiner les décisions du Conseil consultatif du Réseau de Santiago. Le Président du SBSTA a confirmé que les décisions du Conseil font partie du rapport annuel conjoint du Comité exécutif du MIV et du Réseau de Santiago, et que tous les éléments du rapport peuvent être examinés par les parties.

Le SBI a convenu de convoquer un groupe de contact sur les questions administratives, financières et institutionnelles, et a reporté l'examen des questions relatives au Fonds d'adaptation à la SBI 62.

Le SBI et le SBSTA ont respectivement convenu de convoquer des consultations informelles sur tous leurs articles de fond restants.

**Admission d'observateurs :** La COP a convenu d'admettre tous les observateurs inscrits sur la liste et a pris note des organisations qui ont changé de nom (FCCC/CP/2024/2).

### Questions de fond

**Rapports des organes subsidiaires :** Les coprésidents du Dialogue sur les océans et le changement climatique de 2024 ont rendu compte des résultats du dialogue organisé lors de la SB 60 et ont souligné la recommandation aux parties d'inclure des mesures d'atténuation et d'adaptation basées sur les océans dans leurs CDN.

**Rapport du, et directives au, Fonds pour les pertes et dommages :** Les coprésidents du Conseil du Fonds pour les pertes et dommages ont indiqué que le Conseil avait accompli toutes les tâches mandatées par la COP et la CMA à ce jour. Ils ont salué le fait que le Fonds soit pleinement opérationnel et qu'il soit prêt à travailler avec les contributeurs pour transformer les engagements en accords de contribution.

**Règles, modalités et procédures du mécanisme établi par l'article 6.4 de l'Accord de Paris :** Le Président Babayev a présenté le projet de décision FCCC/PA/CMA/2024/L.1, qui, entre autres, « prend note » de l'adoption par l'Organe de surveillance de l'article 6.4 de deux normes (sur les [méthodologies](#) et sur les [suppressions](#)) qui opérationnalisent le mécanisme de l'article

6.4. Il a assuré aux parties que les travaux sur l'article 6.4 se poursuivraient dans le cadre des discussions du groupe de contact et a invité les délégués à adopter la décision. La décision a été adoptée.

TUVALU a fait état de son malaise face à l'adoption de décisions lors de la plénière d'ouverture sans consultations préalables des organes directeurs et s'est dit préoccupé par le fait que la décision ne reflète pas le processus piloté par les parties de l'Accord de Paris.

#### **Rapports finaux de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto :**

La CMP a pris note des [rapports](#) et a conclu l'examen de ce point de l'ordre du jour. Plus tard, le BRÉSIL, soutenu par la CHINE, a demandé des éclaircissements sur ce qui a été décidé au titre de ce sous-article, appelant à des consultations informelles. Le Président Babayev a déclaré que la présidence offrirait un espace de discussion.

#### **Report du Comité de conformité du Protocole de Kyoto :**

La CMP a pris note du neuvième rapport annuel du Comité (FCCC/KP/CMP/2024/2).

**Rapport de l'administrateur du journal des transactions internationales au titre du Protocole de Kyoto :** Le SBI a recommandé que la CMP prenne note du rapport contenu dans le document FCCC/KP/CMP/2024/5.

**Recherche et observation systématique :** Le COMITÉ DES SATELLITES D'OBSERVATION (COS) et le GROUPE DE COORDINATION DES SATELLITES MÉTÉOROLOGIQUES (CGMS) ont présenté leurs rapports annuels, qualifiant les satellites d'« outils essentiels » pour comprendre la planète. Ils ont souligné la capacité de repérer les fuites de méthane importantes des installations pétrolières et gazières.

#### **Dans les coulours**

La Conférence de Bakou sur les changements climatiques s'est ouverte sous un nuage proverbial (l'absence de fenêtres sur le lieu rendait difficile de voir s'il y avait de vrais nuages). En se déplaçant dans la salle, les gens se sont bousculés, discutant du point de savoir « comment, et non si » l'élection américaine affecterait la coopération climatique. Lors d'une conférence de presse, le conseiller principal du président américain Biden pour la politique climatique internationale a donné toutes les assurances possibles qu'un changement de cap dans l'administration fédérale du pays ne signifie pas que le secteur privé ou les administrations locales cesseront leurs efforts en faveur de l'expansion des énergies propres. « Une impression de déjà-vu », a noté un

observateur qui se souvenait des turbulences qui ont suivi la première élection de Trump. « Il a raison de dire que la lutte contre le changement climatique est plus importante qu'un cycle politique », a noté un observateur, « mais c'est le cycle qui compte pour maintenir 1,5°C à portée de main. »

Après la cérémonie d'ouverture brillante comportant des vidéos inspirantes, la réunion a été interrompue parce que les parties n'ont pas pu adopter les ordres du jour. Et ce n'est pas faute d'avoir manqué d'efforts. Les chefs de délégation sont restés sur place jusqu'à 3 heures du matin, lundi. Certains pensaient être proches d'un accord. De toute évidence, ce n'était pas le cas.

Le point qui a retenu l'attention la plus grande partie de la journée a été l'incapacité des parties à s'entendre sur la suite à donner au premier Bilan mondial (BM). Le BM a instauré un dialogue sur la mise en œuvre des résultats du BM. Ceux-ci sont nombreux et de grande portée, y compris un appel à toutes les parties pour contribuer aux efforts de transition énergétique. Le dialogue a été instauré dans le cadre de la section financière de la décision relative au BM, mais il existe un débat sur sa portée. S'agit-il de la fourniture de financements pour mettre en œuvre le BM ? Ou s'agit-il de suivre la mise en œuvre de la décision relative au BM de manière plus générale ? Les délégués n'ont pas pu s'entendre sur « l'histoire de l'origine » de ce paragraphe et, par conséquent, n'ont pas pu trouver d'accord sur la voie à suivre. La présidence a fait la navette entre les réunions bilatérales avec les coalitions et les parties tout au long de la journée, testant la flexibilité des parties pour soutenir le placement du dialogue sous la rubrique Finances, avec une note de bas de page indiquant que ce placement ne porte pas préjudice à la portée du dialogue.

Beaucoup pensaient que la conférence devait commencer par adopter les ordres du jour provisoires, tandis que les discussions se poursuivraient sur ce point précis. C'est ce qui s'est passé lors d'une précédente réunion des organes subsidiaires, après tout. Mais d'autres ont laissé entendre que cette situation était inacceptable, même si les avis divergeaient quant à savoir pour qui elle était inacceptable. Les doigts ont été pointés dans des directions différentes, répartissant les responsabilités pour ce retard.

Le soir, les parties ont finalement trouvé un accord : la note de bas de page sur le dialogue sur le BM a été inscrite à l'ordre du jour et la plupart des articles de l'ordre du jour proposés à l'examen par les parties seront abordés lors des consultations de la présidence. Reste que l'après-midi a été perdu, dans ce que le président de la COP 29 a appelé un « moment incontournable » pour catalyser l'ambition climatique.